Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_01-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau
Réunion du 9 juin 2020

L'an deux-mille-vingt, le neuf juin à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à distance, en visioconférence, pour une partie d'entre eux (conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions), et au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°1

Objet : **Versement d'une aide à un apprenti dans le cadre de son contrat d'apprentissage**

Étaient présents (21)

En visio-conférence :

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

au Siège d'Eaux de Vienne-Siveer :

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Philippe PATEY
Madame Nicole VALETTE
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Edouard RENAUD

Absents ayant donné pouvoir (4) :
Monsieur Jean-Claude ARRIVE donne pouvoir à Philippe PATEY
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Nicole VALETTE
Monsieur Gilles BOUILLAULT donne pouvoir à Jean-Claude BOUTET
Monsieur Ernest COLIN donne pouvoir à Patrick CHARRIER

Absents excusés (3) : Monsieur Dominique HAUTE, Monsieur Roland LATU et Monsieur Joël DORET

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_01-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

Vu le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le contrat d'apprentissage conclu avec Monsieur Simon RAPITEAU, étudiant en situation de handicap, du 02 septembre 2019 au 31 août 2021 dans le cadre d'un BTS métiers de l'eau en alternance au CFAA de Saintes,

Lorsque le contrat d'apprentissage est conclu avec un travailleur handicapé, reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, l'employeur public peut solliciter des aides financières auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), en vue de faciliter l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique.

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé pour les personnes en situation de handicap, les aides s'adressent tant aux employeurs qu'aux apprentis.

Le FIPHFP procède au versement à l'apprenti, via l'employeur public, d'un montant forfaitaire (non soumis à cotisation) d'une aide de 1 525 euros, versée la première année d'apprentissage, consistant à participer à la prise en charge de ses frais d'entrée en apprentissage.

Cependant cette aide ne peut être demandée que sur justificatif de versement de la prime à l'apprenti (fiche de paie ou mandat de paiement) après délibération de l'autorité territoriale.

Après avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à procéder au versement de la somme de mille cinq-cent-vingt-cinq euros (1 525 €) correspondant au montant de l'aide FIPHFP que peut percevoir Monsieur Simon RAPITEAU, apprenti visé par ce dispositif.

Fait et délibéré le jour,
mois et an que ci-dessus.
Le Président,

SYNDICAT EAU Eaux de Vienne SIVEER SAINTONGE

Jean-Claude BOUTET

Publié le 16.06.2020

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_02-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau
Réunion du 9 juin 2020

L'an deux-mille-vingt, le neuf juin à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à distance, en visioconférence, pour une partie d'entre eux (conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions), et au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°2

Objet : **Étalement du versement des résultats suite au transfert intégral à Eaux de Vienne-Siveer de la compétence assainissement par la commune de la Beuxes le 31 décembre 2019 - Budget assainissement**

Étaient présents (21)

En visio-conférence :

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

au Siège d'Eaux de Vienne-Siveer :

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Philippe PATEY
Madame Nicole VALETTE
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Edouard RENAUD

Absents ayant donné pouvoir (4) :
Monsieur Jean-Claude ARRIVE donne pouvoir à Philippe PATEY
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Nicole VALETTE
Monsieur Gilles BOUILLAULT donne pouvoir à Jean-Claude BOUTET
Monsieur Ernest COLIN donne pouvoir à Patrick CHARRIER

Absents excusés (3) : Monsieur Dominique HAUTE, Monsieur Roland LATU et Monsieur Joël DORET

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_02-DE

Le Président rappelle que par une délibération en date du 9 décembre 2019, le Conseil Municipal de Beuxes a approuvé le transfert total (exploitation et maîtrise d'ouvrage) au Syndicat de la compétence assainissement.

Ce transfert, effectif au 31 décembre 2019, a été entériné par délibération du Comité Syndical du 19 décembre 2019.

La commune a sollicité un étalement, sur une durée de 5 ans, du versement des résultats de son service afin d'amortir l'impact sur sa trésorerie.

Les résultats cumulés en assainissement constatés au compte de gestion au 31 décembre 2019 s'établissent comme suit :

Résultats au 31/12/2019	Excédent / Déficit
Déficit d'exploitation (compte 778)	- 31 052,79 €
Excédent d'investissement (compte 1068)	+ 98 368,79 €
Total	**+ 67 316,00 €**

Après avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité, avec l'accord de la trésorière de Poitiers :

- d'accepter la mise en place de l'échéancier de versement suivant :

Montants	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Versements / an	**13 463,20 €**	**13 463,20 €**	**13 463,20 €**	**13 463,20 €**	**13 463,20 €**

Fait et délibéré le jour,
mois et an que ci-dessus.
Le Président,

SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT Eaux de Vienne SIVEER

Jean-Claude BOUTET

Publié le 16.06.2020

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_03-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau
Réunion du 9 juin 2020

L'an deux-mille-vingt, le neuf juin à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à distance, en visioconférence, pour une partie d'entre eux (conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions), et au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°3

Objet : **Étalement du versement des résultats suite au transfert intégral à Eaux de Vienne-Siveer de la compétence assainissement par la commune de la Ferrière Airoux le 31 décembre 2019 - Budget assainissement**

Étaient présents (21)

En visio-conférence :

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

au Siège d'Eaux de Vienne-Siveer :

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Philippe PATEY
Madame Nicole VALETTE
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Edouard RENAUD

Absents ayant donné pouvoir (4) :
Monsieur Jean-Claude ARRIVE donne pouvoir à Philippe PATEY
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Nicole VALETTE
Monsieur Gilles BOUILLAULT donne pouvoir à Jean-Claude BOUTET
Monsieur Ernest COLIN donne pouvoir à Patrick CHARRIER

Absents excusés (3) : Monsieur Dominique HAUTE, Monsieur Roland LATU et Monsieur Joël DORET

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_03-DE

Le Président rappelle que par une délibération en date du 25 octobre 2019, le Conseil Municipal de La Ferrière Airoux a approuvé le transfert total (exploitation et maîtrise d'ouvrage) au Syndicat de la compétence assainissement.

Ce transfert, effectif au 31 décembre 2019, a été entériné par délibération du Comité Syndical du 19 décembre 2019.

La commune a sollicité un étalement, sur une durée de 5 ans, du versement des résultats de son service afin d'amortir l'impact sur sa trésorerie.

Les résultats cumulés en assainissement constatés au compte de gestion au 31 décembre 2019 s'établissent comme suit :

Résultats au 31/12/2019	Excédent
Excédent d'exploitation (compte 778)	+ 46 992,59 €
Excédent d'investissement (compte 1068)	+ 7 339,96 €
Total	**+ 54 332,55 €**

Monsieur COOPMAN, informe l'assemblée qu'il ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité des votants, avec l'accord de la trésorière de Poitiers :

- d'accepter la mise en place de l'échéancier de versement suivant :

Montants	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Exploitation	9 398,51 €	9 398,51 €	9 398,51 €	9 398,51 €	9 398,55 €
Investissement	1 468,00 €	1 468,00 €	1 468,00 €	1 468,00 €	1 467,96 €
Versements / an	**10 866,51 €**	**10 866,51 €**	**10 866,51 €**	**10 866,51 €**	**10 866,51 €**

Fait et délibéré le jour,
mois et an que ci-dessus.
Le Président,

SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT Eaux de Vienne Siveer

Jean-Claude BOUTET

Publié le 16.06.2020

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_04-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau
Réunion du 9 juin 2020

L'an deux-mille-vingt, le neuf juin à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à distance, en visioconférence, pour une partie d'entre eux (conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions), et au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°4

Objet : **Travaux de réaménagement des locaux du siège d'Eaux de Vienne-Siveer et d'une partie du bâtiment situé à Charroux, 3 rue de la Corderie - Budgets eau et assainissement**

Étaient présents (21)

En visio-conférence :

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

au Siège d'Eaux de Vienne-Siveer :

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Philippe PATEY
Madame Nicole VALETTE
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Edouard RENAUD

Absents ayant donné pouvoir (4) :
Monsieur Jean-Claude ARRIVE donne pouvoir à Philippe PATEY
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Nicole VALETTE
Monsieur Gilles BOUILLAULT donne pouvoir à Jean-Claude BOUTET
Monsieur Ernest COLIN donne pouvoir à Patrick CHARRIER

Absents excusés (3) : Monsieur Dominique HAUTE, Monsieur Roland LATU et Monsieur Joël DORET

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_04-DE

Le Président rappelle qu'un programme "Bâtiment" a été voté lors de la réunion du Comité syndical du 22 janvier 2020 comprenant le réaménagement des ateliers du siège en local d'archives, salles de formation et de restauration, dont les travaux sont estimés aujourd'hui à 250 000 €.

Actuellement les salles de restauration sont des bureaux aménagés, peu adaptés à cette fonction. Ces travaux permettront de disposer d'un local adapté et de restituer de la surface de bureau.

La salle de formation sera également utilisée en salle de réunion pour compenser la transformation d'une salle de réunion en bureaux à la DIRE.

La construction d'une salle d'archives normalisée permettra aussi de regrouper les documents de l'ensemble du syndicat.

Ces projets sont validés par la commission bâtiments et le CHSCT et seront traités sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

En ce qui concerne l'aménagement d'une salle d'archives au Siège, le Président rappelle que le Syndicat est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 3 rue de la Corderie à Charroux (Vienne), actuellement désaffecté et relevant du domaine privé. Cet immeuble a été mis en vente et sa valeur estimée à 134 000 € par le Directeur départemental des finances publiques, dans un avis du 27 novembre 2019. Une seule offre d'acquisition a été formulée récemment, à hauteur de 55 000 €.

Le Président indique que ce bâtiment pourrait être aménagé pour partie en local d'archivage, afin d'accueillir la majeure partie des archives du Syndicat, qui sont rarement consultées, les archives les plus récentes pouvant être conservées au Siège d'Eaux de Vienne-SIveer pendant une à deux années.

Le surplus du bâtiment, comportant des bureaux, pourrait être proposé à la location.

Un débat s'instaure entre les membres du Bureau. L'affectation du local de Charroux présente des avantages : réduit le coût des aménagements nécessaires, valorise le bâtiment de Charroux, qui ne doit pas être vendu à perte et permet de laisser davantage de place au "magasin"situé au Siège du Syndicat.

Le budget primitif 2020 prévoit un programme immobilier de la structure de :

- 375 800 € en eau
- 198 200 € en assainissement

qui permet de faire face aux dépenses estimées à 250 000 € pour ces travaux.

Une consultation allotie de la façon suivante sera lancée prochainement en procédure adaptée :

- Lot 1 Gros œuvre
- Lot 2 Charpente métallique
- Lot 3 Bardage
- Lot 4 Cloisons sèches menuiseries intérieures Faux plafonds
- Lot 5 Menuiseries extérieures
- Lot 6 Revêtements de sols Faïence
- Lot 7 Peinture Nettoyage
- Lot 8 Electricité
- Lot 9 Plomberie chauffage
- Lot 10 Monte-charge

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_04-DE

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de travaux de réaménagement des locaux du Siège (situé 55 rue de Bonneuil-Matours à Poitiers) comme indiqué ci-dessus en ce qui concerne les salles de restauration et de formation;
- d'approuver l'affectation en local d'archivage d'une partie de l'ensemble immobilier situé à Charroux (Vienne), rue de la Corderie, propriété d'Eaux de Vienne-Siveer, actuellement désaffecté, et l'affectation du surplus, composé de locaux à usage de bureaux, à la location;
- de prendre acte du lancement d'une consultation dans les conditions précisées ci-dessus;
- d'autoriser le Président à signer les marchés à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dans la limite des crédits affectés à ces opérations.

SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT Eaux de Vienne siveer

Fait et délibéré le jour,
mois et an que ci-dessus.
Le Président,

Jean-Claude BOUTET

Publié le 16.06.2020

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_05-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau
Réunion du 9 juin 2020

L'an deux-mille-vingt, le neuf juin à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à distance, en visioconférence, pour une partie d'entre eux (conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions), et au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°5

Objet : **Travaux de construction de la nouvelle station d'épuration du bourg de Pleumartin - Budget assainissement**

Étaient présents (21)

En visio-conférence :

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

au Siège d'Eaux de Vienne-Siveer :

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Philippe PATEY
Madame Nicole VALETTE
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Edouard RENAUD

Absents ayant donné pouvoir (4) :
Monsieur Jean-Claude ARRIVE donne pouvoir à Philippe PATEY
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Nicole VALETTE
Monsieur Gilles BOUILLAULT donne pouvoir à Jean-Claude BOUTET
Monsieur Ernest COLIN donne pouvoir à Patrick CHARRIER

Absents excusés (3) : Monsieur Dominique HAUTE, Monsieur Roland LATU et Monsieur Joël DORET

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_05-DE

Le Président informe les membres du Bureau du projet de construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées du bourg de Pleumartin.

La nouvelle station d'épuration de boues activées aura une capacité de 950 équivalents habitants. L'ancien ouvrage de traitement, également de type boues activées, sera démoli.

Ces travaux s'inscrivent dans le programme des investissements proposé par le comité local de Val De Gartempe et Creuse pour l'année 2020.

Le Président précise que les crédits nécessaires ont été validés et votés par le Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer, à la section d'investissement du budget assainissement, lors de la séance du 22 janvier 2020.

Le projet estimé à 1 052 000.00 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux	1 000 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	52 000
TOTAL	**1 052 000**

Ce système d'assainissement étant classé en ZRR par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le plan de financement qui pourrait être accordé est le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne 40%
- Département de la Vienne 20%
- Eaux de Vienne 40%

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux d'assainissement de construction de la nouvelle station d'épuration sus cités ;
- de prendre acte du lancement d'une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation d'un marché de travaux, selon les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique ;
- d'autoriser le Président à signer le marché à intervenir et ses éventuelles modifications ultérieures ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés à cette opération.

Fait et délibéré le jour,
mois et an que ci-dessus.
Le Président,

SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT Eaux de Vienne siveer

Jean-Claude BOUTET

Publié le 16.06.2020

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_06-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau
Réunion du 9 juin 2020

L'an deux-mille-vingt, le neuf juin à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à distance, en visioconférence, pour une partie d'entre eux (conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions), et au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°6

Objet : **Travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de la ZA et du village de l'Anjouinière à Vivonne - Budget assainissement**

Étaient présents (21)

En visio-conférence :

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

au Siège d'Eaux de Vienne-Siveer :

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Philippe PATEY
Madame Nicole VALETTE
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Edouard RENAUD

Absents ayant donné pouvoir (4) :
Monsieur Jean-Claude ARRIVE donne pouvoir à Philippe PATEY
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Nicole VALETTE
Monsieur Gilles BOUILLAULT donne pouvoir à Jean-Claude BOUTET
Monsieur Ernest COLIN donne pouvoir à Patrick CHARRIER

Absents excusés (3) : Monsieur Dominique HAUTE, Monsieur Roland LATU et Monsieur Joël DORET

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_06-DE

Le Président informe les membres du Bureau du projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées de la Zone d'Activités et du village de l'Anjouinière sur le territoire de la commune de Vivonne. La Zone d'Activités et le village de l'Anjouinière sont situés au Nord du bourg, à proximité de la RN10, au Nord du bourg de Vivonne.

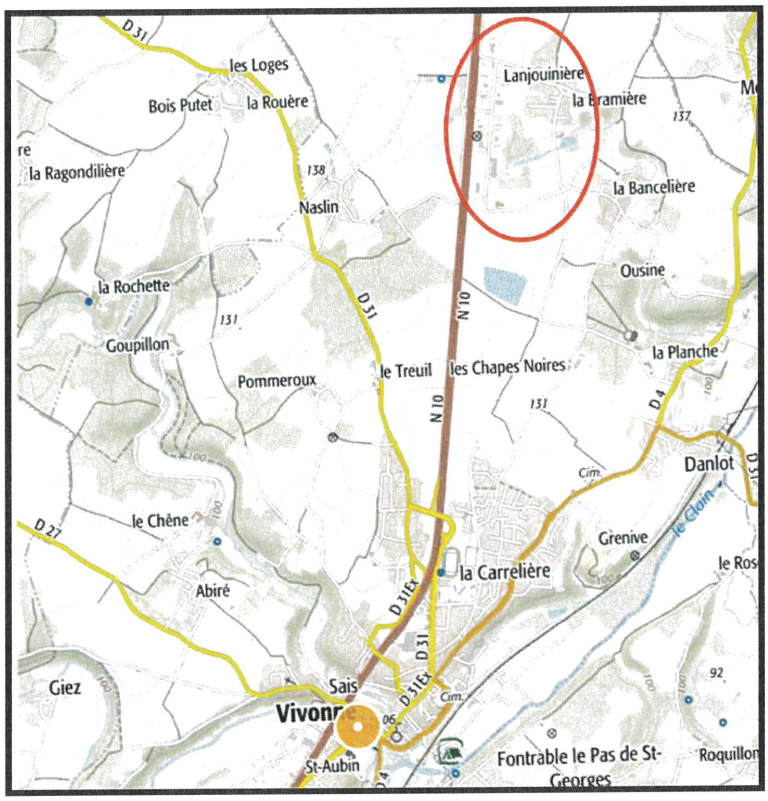

Le secteur de l'Anjouinière est aujourd'hui doté d'un réseau d'assainissement de 1 850 mètres linéaires. Ce réseau est de nature séparatif et comporte un poste de refoulement en entrée de la station d'épuration. La station d'épuration est un lit bactérien (type BioClere) datant de 1998, d'une capacité de 150 EH. Deux bassins d'infiltration ont été créés en 2007 pour l'évacuation des eaux traitées. Le rejet s'effectue dans un fossé.

Un schéma directeur a été réalisé par le bureau d'études IRH en 2008. Sur le secteur de l'Anjouinière, les conclusions ont été les suivantes : *"Le mauvais fonctionnement de la station actuelle s'explique essentiellement par la présence d'une surcharge hydraulique et par une unité de traitement vétuste. Afin de garantir le traitement des eaux usées sur ce secteur dans les prochaines années, une nouvelle unité de traitement doit être créée*".

Deux bilans de pollution ont été réalisés en 2017 afin de mesurer la charge organique entrante. La charge organique était alors estimée à hauteur de 200 EH. Le PLU de la commune de Vivonne ne prévoit pas d'extension à court et moyen terme de l'urbanisation sur le secteur de l'Anjouinière. Seules les « dents creuses » seront comblées.

Compte tenu de ces éléments et de la charge organique actuelle de 200 EH, la nouvelle station de traitement des eaux usées de l'Anjouinière aura une capacité de 250 EH.

La filière de traitement envisagée est une filière de traitement par lits plantés de roseaux.

Ces travaux s'inscrivent dans le programme des investissements proposé par le comité local de Vivonne pour l'année 2018, les crédits nécessaires ayant été validés et votés par le Comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer, à la section d'investissement des budgets eau et assainissement, lors de la séance du 22 janvier 2020.

Le projet estimé à 345 750 € HT, se décompose de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_06-DE

Prestations	Montant € HT
Travaux Assainissement	333 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	12 750
TOTAL	**345 750**

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux de construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées de la Zone d'Activités et du village de l'Anjouinière à Vivonne (Vienne) ;

- de prendre acte du lancement d'une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation de marchés de travaux, selon les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique ;

- d'autoriser le Président à signer le marché à intervenir et ses éventuelles modifications ultérieures ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés à cette opération.

Fait et délibéré le jour,
mois et an que ci-dessus.
Le Président,

SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT eaux de Vienne siveer

Jean-Claude BOUTET

Publié le 16.06.2020

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_07-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau
Réunion du 9 juin 2020

L'an deux-mille-vingt, le neuf juin à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à distance, en visioconférence, pour une partie d'entre eux (conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions), et au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°7

Objet : **Travaux non programmés ou urgents des comités locaux - Budgets eau potable et assainissement**

Étaient présents (21)

En visio-conférence :

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

au Siège d'Eaux de Vienne-Siveer :

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Philippe PATEY
Madame Nicole VALETTE
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Edouard RENAUD

Absents ayant donné pouvoir (4) :
Monsieur Jean-Claude ARRIVE donne pouvoir à Philippe PATEY
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Nicole VALETTE
Monsieur Gilles BOUILLAULT donne pouvoir à Jean-Claude BOUTET
Monsieur Ernest COLIN donne pouvoir à Patrick CHARRIER

Absents excusés (3) : Monsieur Dominique HAUTE, Monsieur Roland LATU et Monsieur Joël DORET

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_07-DE

Le Président informe les membres du Bureau que :

- dans le cadre d'une gestion patrimoniale optimisée, les travaux de réseaux d'eau potable et de réseaux d'assainissement doivent faire l'objet de programmations annuelles voire pluriannuelles pour l'ensemble des territoires des comités locaux.
- quelques travaux peuvent ne pas avoir été programmés au moment du vote des budgets primitifs : renouvellements de réseaux d'eau ou d'assainissement préalablement à des opérations d'aménagements non-signalées au syndicat, extensions de réseaux d'eau ou d'assainissement sollicitées au cours de l'exercice... A cet effet, des enveloppes de 450 k€HT pour l'eau potable et 600 k€HT pour l'assainissement ont été allouées pour ces travaux au budget 2020.
- des marges financières peuvent se dégager au cours de l'exercice budgétaire. Des résultats favorables de consultations peuvent autoriser une réorientation de crédits sur certaines urgences techniques, sanitaires, etc...

Dans le respect des crédits inscrits aux budgets eau potable et assainissement, le Président propose aux membres du Bureau que 3 accords-cadres soient établis sur les bases des territoires des 2 pôles de l'ingénierie de la Direction de l'Ingénierie et de la Ressource en Eau et de la Ville de Châtellerault pour répondre à un certain nombre de besoins relatifs aux travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement :

- Travaux non programmés de renouvellements ou d'extensions,
- Travaux programmés urgents de renouvellements ou d'extensions.

La consultation donnera lieu à trois accords-cadres à bons de commande conclus avec 3 titulaires pour chacun des territoires, en application de l'article R2124-2 du Code de la commande publique. Chaque entreprise ou groupement d'entreprises pourra être titulaire d'un ou plusieurs lots.

Les prestations seront susceptibles de varier annuellement de la manière suivante :

Lot	Montant Minimum annuel € HT	Montant Maximum annuel € HT
Nord	300 000	1 000 000
Sud	400 000	1 200 000
Châtellerault	300 000	900 000

L'essentiel des bons de commande concerne des travaux non programmés ou programmés urgents de renouvellements ou d'extension des seuls réseaux d'eau potable.

La durée de validité des marchés est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est initialement fixée à 1 an, à compter de la notification des marchés aux titulaires. Cette période peut être éventuellement reconduite de 3 fois un an.

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_07-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau, décident :

- d'accepter la passation de ces accords-cadres pour la réalisation des travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement évoqués plus haut ;
- de prendre acte du lancement d'une consultation en trois lots par appel d'offres ouvert en application de l'article R2124-2 du Code de la commande publique relatif aux marchés publics de travaux ;
- d'autoriser le Président à signer les accord-cadres à intervenir ainsi que leur éventuelles modifications ultérieures et toutes décisions se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits annuels affectés aux opérations d'investissements des territoires des comités locaux.

Fait et délibéré le jour,
mois et an que ci-dessus.
Le Président,

SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT Eaux de Vienne SIVEER

Jean-Claude BOUTET

Publié le 16.06.2020

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_08-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau
Réunion du 9 juin 2020

L'an deux-mille-vingt, le neuf juin à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à distance, en visioconférence, pour une partie d'entre eux (conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions), et au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°8

Objet : **Travaux de réhabilitation des réservoirs du programme 2020 - Budget eau potable**

Étaient présents (21)

En visio-conférence :

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

au Siège d'Eaux de Vienne-Siveer :

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Philippe PATEY
Madame Nicole VALETTE
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Edouard RENAUD

Absents ayant donné pouvoir (4) :
Monsieur Jean-Claude ARRIVE donne pouvoir à Philippe PATEY
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Nicole VALETTE
Monsieur Gilles BOUILLAULT donne pouvoir à Jean-Claude BOUTET
Monsieur Ernest COLIN donne pouvoir à Patrick CHARRIER

Absents excusés (3) : Monsieur Dominique HAUTE, Monsieur Roland LATU et Monsieur Joël DORET

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_08-DE

Le Président informe les membres du Bureau des travaux de réhabilitation des quatre réservoirs d'eau potable prévus au niveau des Comités Locaux suivants :

Comité local	Travaux
Sivasud	Réhabilitation du réservoir de la Vallée Moreau
Sud Vienne	Réhabilitation du réservoir de Chaunay
Beaumont	Réhabilitation des réservoirs de La Croix Bourdon
Haut Poitou Est	Réhabilitation du réservoir des Rentes

A ces réhabilitations sont associées les mises à niveau de deux stations de surpression pour les réservoirs de Chaunay et de La Croix Bourdon. Il en découle l'allotissement suivant :

- LOT 1 : Réservoir des Roches Prémaries
- LOT 2 : Réservoir de Chaunay
- LOT 3 : Réservoirs de la Croix Bourdon
- LOT 4 : Réservoir de Charrais
- LOT 5 : Surpression de Chaunay
- LOT 6 : Surpression de la Croix Bourdon

Ces travaux ont été proposés aux comités locaux d'automne 2019 qui les ont approuvés. Le montant total de l'opération est le suivant :

Programme 2020	Montant travaux (€.H.T.)	Maîtrise d'oeuvre "Eaux de Vienne" (€.H.T.)	Total (€.H.T.)
Réhabilitation de 4 réservoirs	1 520 000	79 400	1 599 400

Le Président indique que les crédits nécessaires ont été validés et votés par le Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer, à la section d'investissement du budget eau potable, lors de la séance du 22 janvier 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau, décident :

- d'approuver la réalisation des travaux de réhabilitation des ouvrages d'eau potable du programme 2020 tel que définit ci-dessus;
- de prendre acte du lancement d'une ou plusieurs consultations par lots, selon une procédure adaptée, qui aboutiront à la passation de marchés de travaux selon selon les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique.
- d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux et leurs modifications éventuelles et toute décision se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés.

Fait et délibéré le jour,
mois et an que ci-dessus.
Le Président,

SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT Eaux de Vienne siveer

Jean-Claude BOUTET

Publié le 16.06.2020

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_09-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau
Réunion du 9 juin 2020

L'an deux-mille-vingt, le neuf juin à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à distance, en visioconférence, pour une partie d'entre eux (conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions), et au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°9

Objet : **Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable, avenue de Bordeaux à Valence-en-Poitou - Budgets assainissement et eau potable**

Étaient présents (21)

En visio-conférence :

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

au Siège d'Eaux de Vienne-Siveer :

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Philippe PATEY
Madame Nicole VALETTE
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Edouard RENAUD

Absents ayant donné pouvoir (4) :
Monsieur Jean-Claude ARRIVE donne pouvoir à Philippe PATEY
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Nicole VALETTE
Monsieur Gilles BOUILLAULT donne pouvoir à Jean-Claude BOUTET
Monsieur Ernest COLIN donne pouvoir à Patrick CHARRIER

Absents excusés (3) : Monsieur Dominique HAUTE, Monsieur Roland LATU et Monsieur Joël DORET

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_09-DE

Par une délibération du 9 avril 2019 (n°6), le Bureau syndical a approuvé la réalisation des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et de séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, avenue de Bordeaux à Valence-en-Poitou.

Ces travaux s'inscrivent dans le programme des investissements proposé par le comité local de Chantemerle pour l'année 2019. Le Président avait précisé que les crédits nécessaires avaient été validés et votés par le Comité d'Eaux de Vienne - Siveer, à la section d'investissement des budgets eau et assainissement, lors de la séance du 28 février 2019. Le projet estimé à 930 700 € HT, se décomposait de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux Eau potable	410 000
Travaux Assainissement	473 900
SOUS-TOTAL	883 900
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	46 800
TOTAL	**930 700**

Une consultation avait été opérée dans la continuité. Seulement deux offres avaient été remises en juillet 2019 et la COMAPA avait jugé en août 2019 la consultation infructueuse dans la mesure où les offres étaient au-dessus de l'estimation.

Une nouvelle consultation a été lancée en janvier 2020 dans le cadre d'une procédure avec négociation après publication et mise en concurrence en application des article R2124-3 6°, R2161-13 à R.2161-20 du Code de la commande publique.

Dans un premier temps, un appel à candidatures a été lancé. 9 entreprises ou groupements d'entreprises y avaient répondu. Dans un second temps, le dossier de consultation a été communiqué à ces 9 candidats et 5 ont remis une offre.

Une négociation est en cours, notamment dans le cadre de la prise en compte sur les plans sanitaire et technico-économique du COVID 19 dans la réalisation de cette opération. Toutefois, il pourrait s'avérer que les crédits soient insuffisants pour mener à bien cette opération.

Afin de permettre à la CAO d'attribuer le 11 juin prochain le marché de travaux, il est proposé d'abonder les crédits pour les travaux d'eau et d'assainissement pour cette opération sur les bases suivantes :

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_09-DE

Prestations	Augmentation de crédits	Nouveau montant € HT
Travaux Eau potable	+ 70 000	480 000
Travaux Assainissement	+ 70 000	543 900
SOUS-TOTAL		1 023 900
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »		46 800
TOTAL	**+ 140 000**	**1 069 700**

Les crédits nécessaires en assainissement sont issus d'une opération du programme 2019 qui pourrait ne pas être contractualisée en 2020 ou tout du moins pas avant quelques ajustements budgétaires lors d'une prochaine assemblée générale du Comité syndical (Bouresse : station d'épuration du bourg ou Vivonne : Restructuration Place du Champ de Foire).

Les crédits nécessaires en eau potable sont issus d'opérations ayant donné lieu à des libérations de crédits suite aux contractualisations (- 45 000 € sur la réhabilitation du réservoir sur tour de Payré ; - 25 000 € dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Sanxay sur les villages de "La Marzelle" et "Le Lizon").

Après avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité :

- d'approuver les réorientations des crédits sur les budgets eau (+70 000 €HT) et assainissement (+ 70 000 €HT) pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable, avenue de Bordeaux à Valence-en-Poitou, ceci afin de permettre à la prochaine CAO de pouvoir attribuer ou non le marché de travaux.

- d'autoriser le Président à signer le marché à intervenir et ses éventuelles modifications ultérieures ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits nouvellement affectés à cette opération.

Fait et délibéré le jour,
mois et an que ci-dessus.
Le Président,

SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT eaux de vienne SIVEER

Jean-Claude BOUTET

Publié le 16.06.2020

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_10-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau
Réunion du 9 juin 2020

L'an deux-mille-vingt, le neuf juin à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à distance, en visioconférence, pour une partie d'entre eux (conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions), et au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°10

Objet : **Études nécessaires à l'établissement de schémas directeurs 2020 de l'assainissement collectif - Budget assainissement**

Étaient présents (20)

En visio-conférence :

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

au Siège d'Eaux de Vienne-Siveer :

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Jean-Paul MOINE
Madame Nicole VALETTE

Absents ayant donné pouvoir (4) :
Monsieur Jean-Claude ARRIVE donne pouvoir à Philippe PATEY
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Nicole VALETTE
Monsieur Gilles BOUILLAULT donne pouvoir à Jean-Claude BOUTET
Monsieur Ernest COLIN donne pouvoir à Patrick CHARRIER

Absents excusés (4) : Monsieur Dominique HAUTE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Joël DORET et Monsieur Philippe PATEY momentanément sorti

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_10-DE

Le Président informe les membres du Bureau que les diagnostics assainissement des communes de :

- Availles Limouzine
- Bellefonds
- Cernay
- Doussay
- Frozes
- Lésigny
- Liniers
- Saint Genest d'Ambières
- Sèvres Anxaumont
- Sossay
- Valdivienne
- Vernon
- Vicq sur Gartempe

s'inscrivent dans le programme d'investissement en assainissement proposé par les Comités Locaux.

L'établissement de l'ensemble de ces schémas directeurs de l'assainissement collectif a été estimé à hauteur de 540 000 €HT. Des subventions sont attendues de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (environ 50%) ainsi que du Département de la Vienne (10%).

L'allotissement proposé serait le suivant :

Lot	Communes
1	Lésigny, Sossay, St Genest, Vicq et Bellefonds
2	Liniers, Sèvres Anxaumont, et Vernon
3	Valdivienne et Availles Limouzine
4	Doussay , Cernay et Frozes

Après avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de ces études sur les territoires identifiés ci-dessus,

- de solliciter l'aide financière du Département de la Vienne et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

- de prendre acte du lancement d'une consultation avec des lots géographiques pour toutes les études, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, qui aboutira à la passation de marchés, en application de l'article R2124-2 du Code de la commande publique,

- d'autoriser le Président à signer les marchés à intervenir, leurs éventuelles modifications ultérieures et toutes décisions se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés aux schémas directeurs de l'assainissement collectif.

Fait et délibéré le jour,
mois et an que ci-dessus.
Le Président,

SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT Eaux de Vienne siveer

Jean-Claude BOUTET

Publié le 16.06.2020

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_11-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau
Réunion du 9 juin 2020

L'an deux-mille-vingt, le neuf juin à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à distance, en visioconférence, pour une partie d'entre eux (conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions), et au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°11

Objet : **Prestations de valorisation, par épandage sur parcelles agricoles, des boues liquides et pâteuses de stations d'épuration et de curage des bassins de lagunage naturel - Budget assainissement**

Étaient présents (20)

En visio-conférence :

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

au Siège d'Eaux de Vienne-Siveer :

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Jean-Paul MOINE
Madame Nicole VALETTE

Absents ayant donné pouvoir (4) :
Monsieur Jean-Claude ARRIVE donne pouvoir à Philippe PATEY
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Nicole VALETTE
Monsieur Gilles BOUILLAULT donne pouvoir à Jean-Claude BOUTET
Monsieur Ernest COLIN donne pouvoir à Patrick CHARRIER

Absents excusés (4) : Monsieur Dominique HAUTE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Joël DORET et Monsieur Philippe PATEY, momentanément sorti

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_11-DE

Le Président informe les membres du Bureau que pour les ouvrages de traitement des eaux usées construits sous maîtrise d'ouvrage d'Eaux de Vienne-Siveer ou gérés en transfert d'exploitation, le syndicat doit assurer l'élimination des boues produites.

99% des boues produites sur les ouvrages exploités par Eaux de Vienne sont valorisées en agriculture, représentant environ 2200 Tonnes de boues pâteuses et 15 500 m^3 de boues liquides.

Le Président rappelle aux membres du Bureau qu'en 2019, Eaux de Vienne-Siveer a conclu des accords-cadres à bons de commande pour sous-traiter les prestations de valorisation agricole des boues d'épuration liquides et pâteuses par épandage sur des parcelles agricoles et pour le curage des lagunes (avec l'entreprise VALTERRA) pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, allotis comme suit :

- Lot N° 1 : secteur de l'agence de Châtellerault, pour un montant maximum annuel de 105 000.00 € HT.
- Lot N° 2 : secteur de l'agence de La Villedieu du Clain, pour un montant maximum annuel de 155 000.00 € HT.
- Lot N° 3 : secteur de l'agence de Neuville de Poitou, pour un montant maximum annuel de 110 000 € HT.

Soit un montant maximum annuel de 370 000.00 € HT pour la valorisation agricole des boues liquides et pâteuses et le curage des bassins de lagunages naturels sur le périmètre départemental pour chaque période d'un an.

A la suite de l'accroissement du périmètre d'intervention du Syndicat à compter du 1er janvier 2020, aux dégradations apparues sur la station d'épuration des Trois Moutiers limitant le volume de stockage sur l'ouvrage, et à l'impact de la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus qui contraint le Syndicat à épandre les boues produites avant le 24 Mars 2020 de manière anticipée pour éviter la mise en œuvre d'une procédure d'hygiénisation contraignante et onéreuse, il est nécessaire d'augmenter les montants annuels de chaque lot de 10% pour chaque période, comme suit :

- Lot N° 1 : Avenant N°1 pour un montant HT de 10 500.00 € portant le montant maximum annuel à 115 500.00 € HT sur le secteur de l'agence de Châtellerault.
- Lot N° 2 : Avenant N°1 pour un montant HT de 15 500 € HT portant le montant maximum annuel à 170 500.00 € HT sur le secteur de l'agence de La Villedieu du Clain.
- Lot N° 3 : Avenant N°1 pour un montant HT de 11 000.00 € HT portant le montant maximum annuel à 121 000.00 € HT sur le secteur de l'agence de Neuville de Poitou.

Soit un montant maximum annuel de 407 000.00 € HT pour la valorisation agricole des boues liquides et pâteuses et le curage des bassins de lagunages naturels sur le périmètre départemental pour chaque période.

Après avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité :

- d'accepter les conditions de modification des accord-cadres à bons de commande comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les avenants correspondants, ainsi que tous documents à intervenir permettant l'exécution de la présente délibération, dans la limite des crédits qui y sont affectés.

Fait et délibéré le jour,
mois et an que ci-dessus.
Le Président,

SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT Eaux de Vienne Siveer

Jean-Claude BOUTET

Publié le 16.06.2020

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_12-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau
Réunion du 9 juin 2020

L'an deux-mille-vingt, le neuf juin à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à distance, en visioconférence, pour une partie d'entre eux (conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions), et au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°12

Objet : **Transfert des marchés conclus avec la société PMR suite à la fusion-absorption par la société béton Libaud**

Étaient présents (20)

En visio-conférence :

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

au Siège d'Eaux de Vienne-Siveer :

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Jean-Paul MOINE
Madame Nicole VALETTE

Absents ayant donné pouvoir (4) :
Monsieur Jean-Claude ARRIVE donne pouvoir à Philippe PATEY
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Nicole VALETTE
Monsieur Gilles BOUILLAULT donne pouvoir à Jean-Claude BOUTET
Monsieur Ernest COLIN donne pouvoir à Patrick CHARRIER

Absents excusés (4) : Monsieur Dominique HAUTE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Joël DORET et Monsieur Philippe PATEY, momentanément sorti

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_12-DE

Vu l'article 2194-6 2° du Code de la Commande Publique, portant sur la substitution du titulaire initial par un nouveau titulaire suite à une opération de restructuration,

Vu la délibération du Bureau en date du 9 mars 2017, modifiée par délibération en date du 19 juin 2019 portant délégation de pouvoir au Président,

Vu la délibération du Bureau en date du 10 décembre 2019, autorisant le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des accords-cadres à bons de commandes relatifs à la fourniture de pièces de robinetterie et fontainerie,

Considérant que :

- en ce début d'année, plusieurs marchés de fourniture ont été conclus avec la société "Préfabriqués des Maisons Rouges" dite "PMR" (SIREN: 617 820 389) et sont toujours en cours d'exécution :

  - N° 20220101 Robinets vannes, raccords fonte à brides, clapets à bride

  - N° 20220102 Poteaux incendie, bouche d'incendie, bornes de puisage

  - N° 20220103 Colliers de prise en charge, robinets de prise en charge, robinetterie, clapets, rails compteur, raccord à serrage extérieur

  - N° 2023041 Canalisations et produits PVC

- lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société BETON LIBAUD (SIREN: 317 666 931) en date du 31 décembre 2019, a été validé la fusion-absorption de la société Préfabriqués des Maisons Rouges (PMR) par les Etablissements Libaud à compter de ce même jour.

- La dénomination sociale a été modifiée et remplacé par LIBAUD.

Il est proposé d'établir un avenant ayant pour objet le transfert des marchés listés ci-dessus à la SAS BETON LIBAUD, sachant qu'aucune autre modification n'est apportée à ces marchés, et qu'il n'y aucune incidence financière.

Après avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité :

- de prendre acte de l'absorption de la société Préfabriqués des Maisons Rouges (PMR) par la société Libaud, qui devient titulaire des marchés publics conclu avec Eaux de Vienne-Siveer,

- d'autoriser le Président à signer les avenants de substitution du titulaire des marchés concernés en résultant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour,
mois et an que ci-dessus.
Le Président,

SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT Eaux de Vienne siveer

Jean-Claude BOUTET

Publié le 16.06.2020

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_13-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau
Réunion du 9 juin 2020

L'an deux-mille-vingt, le neuf juin à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à distance, en visioconférence, pour une partie d'entre eux (conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions), et au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°13

Objet : **Autorisation d'ester en justice dans le cadre d'un contentieux relatif à l'assainissement de Dissay, rue de la Jonchère**

Étaient présents (20)

En visio-conférence :

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

au Siège d'Eaux de Vienne-Siveer :

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Jean-Paul MOINE
Madame Nicole VALETTE

Absents ayant donné pouvoir (4) :
Monsieur Jean-Claude ARRIVE donne pouvoir à Philippe PATEY
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Nicole VALETTE
Monsieur Gilles BOUILLAULT donne pouvoir à Jean-Claude BOUTET
Monsieur Ernest COLIN donne pouvoir à Patrick CHARRIER

Absents excusés (4) : Monsieur Dominique HAUTE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Joël DORET et Monsieur Philippe PATEY, momentanément sorti

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 086-200049104-20200609-DG_20200609_13-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 9 mars 2017, modifiée le 19 juin 2019, donnant notamment au Bureau, conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, délégation de pouvoir pour «*décider d'ester en justice en demande comme en défense*» et «*désigner à cette fin, les avocats (…)*».

Considérant que, par un marché public, la commune de Dissay a confié à la société ASTEC une mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux de création d'un assainissement collectif rue de la Jonchère à Dissay (Vienne), l'exécution étant confiée à la société Vernat TP.

Les travaux ont été réceptionnés le 27 mai 2010, sans aucune réserve. Toutefois, des désordres sont apparus, qui ont conduit à une expertise judiciaire ordonnée par le juge des référés du tribunal administratif de Poitiers le 6 décembre 2012.

Le rapport d'expertise, daté du 23 mai 2013, conclut à un défaut de conception lors de l'étude de l'avant-projet, à savoir l'absence de relevé des cotes altimétriques des boîtes de branchement, ayant pour conséquence l'impossibilité pour deux habitations de la rue d'être raccordées gravitairement au réseau d'assainissement collectif.

L'expert judiciaire a retenu le partage de responsabilité suivant:

- 80% ASTEC
- 20% VERNAT TP.

A compter du 1er janvier 2017, la compétence Assainissement a été transférée par la commune de Dissay à Eaux de Vienne-Siveer.

Préalablement, le conseil juridique de la commune de Dissay, Maître Cheneau-Singer, avait engagé des démarches pour rechercher un accord amiable. Me Cheneau-Singer ayant cessé d'exercer la profession d'avocat, Maître Renner a pris sa suite.

Au début de l'année 2020, le Syndicat a saisi, par le biais de Me Renner, les compagnies d'assurance de chacune des sociétés responsables, afin de trouver un accord.

En l'absence d'accord, il est proposé de saisir le tribunal administratif de Poitiers afin de solliciter leur condamnation à prendre en charge le coût des travaux estimés à 32 773,26 € TTC, qui permettront le raccordement en gravitaire des deux habitations concernées, étant précisé que les frais et honoraires correspondant seront pris en charge par l'assureur du Syndicat.

Après avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à ester en justice dans l'intérêt d'Eaux de Vienne-Siveer, venant aux droits de la commune de Dissay, à l'encontre de la société Vernat TP et de son assureur la compagnie MMA, et à l'encontre de Me Villa, Membre de la SELARL Villa es-qualités de liquidateur judiciaire de la société ASTEC et de son assureur la compagnie SMABTP, dans le cadre du litige exposé ci-dessus;
- de prendre acte de l'intervention de Maître Jessy Renner, avocate au Barreau de Poitiers, venue aux droits de Maître Cheneau-Singer, pour assister et représenter le Syndicat dans le cadre de cette procédure ;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette procédure.

SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT Eaux de Vienne Siveer

Fait et délibéré le jour,
mois et an que ci-dessus.
Le Président,

Jean-Claude BOUTET

Publié le 16.06.2020